

“Et vivre, c'est ne pas se résigner” (Albert Camus)

Comité Technique Local du 30 septembre 2014

Le comité technique local (CTL) était réuni en 1^{ère} convocation, de 9h30 à 16h30, avec une suspension de séance entre 13h et 14h. Compte tenu de l'étendue des débats, la délégation **F.O.**-DGFIP 60 vous propose un compte-rendu très résumé, mais n'hésitez pas à nous contacter pour toute précision.

Voici un extrait de la déclaration liminaire **FO** ([version intégrale en ligne sur notre site](#)) :

Les récentes affaires concernant des membres du gouvernement ne sont pas de nature à favoriser le consentement à l'impôt. Elles placent une nouvelle fois les agents en situation délicate vis-à-vis des usagers. Les efforts continus demandés à des agents en grande souffrance, les rappels permanents aux règles déontologiques sont en dissonance avec les comportements répréhensibles de nos édiles et contribuent à renforcer le mal-être des agents.

Il est insupportable d'entendre qu'un Secrétaire d'État se déclare ouvertement souffrant de « **phobie administrative** » .

C'est dans ce contexte de rentrée exécrable que la démarche stratégique va se dévoiler dans les directions locales. Qu'en est-il pour l'Oise ? [...]

L'absence de Comité Technique Local au mois de juin a opportunément servi votre silence, sur ces sujets majeurs comme sur d'autres, pourtant très attendus, comme l'application FDD (perte de temps), la refonte des régimes indemnitaires (perte d'argent) ou l'anticipation du classement des postes comptables de l'Oise en 2015 (perte de repères). [...]

Pour **FO**, ce n'est certainement pas le Projet de Loi de Finances 2015 qui fera évoluer favorablement la situation des personnels, puisqu'il emporte froidement son lot de suppressions d'emplois, de baisses de crédits, de raréfaction des promotions, de gels des traitements...

Les agents des Finances Publiques, agents exemplaires selon tous les discours de leurs ministres successifs, mais dont les missions ne sont pas prioritaires selon le gouvernement, ne seront pas épargnés par les nouvelles orientations politiques visant à réduire la dépense publique, coûte que coûte.

En effet, le Secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification a annoncé le passage en revue des missions du Service Public à compter de septembre 2014. Peut-être souffre-t-il lui aussi de cette fameuse « **phobie administrative** » ? Il pose en tout cas la question du niveau d'exercice des missions entre État central et État déconcentré, en envisageant des transferts aux collectivités territoriales, à des opérateurs privés, aux associations, voire à des groupes de citoyens !

Face un tel choix de société, le Syndicat **F.O.**-DGFIP condamne d'ores et déjà ces orientations qui démantèlent le service public républicain.

Pour FO c'est très clair :
il n'y a pas de République sans Service Public !





Pour seule réponse, notamment sur la déclinaison locale de la démarche stratégique et sur l'absence de réunion en juin dernier, la direction s'est adonnée à un exercice de langue de bois dont elle a le secret. [Lire notre article en ligne.](#)

Sur d'autres sujets, tous abordés avant l'ouverture des débats par **FO**, le Président a répondu de manière plutôt positive :

- **FO** relaye que beaucoup de collègues rencontrent des difficultés pour poser leur **10 novembre** (fermé au public pour le pont). La direction s'engage donc à repasser des directives claires sur le fait qu'il n'y a pas à exiger 50% des effectifs présents et que toutes les facilités doivent être laissées (rappel effectué à l'heure où nous diffusons ce compte-rendu). **Contactez FO en cas de souci.**
- **2 janvier** : la direction s'orientait vers une fermeture au public avec obligation de présence des personnels chargés de la comptabilité. Le calendrier des bascules comptables n'étant pas encore connu, **FO** indique que la situation de cette journée devra être revue dans le sens le plus favorable aux agents dès que possible. Plusieurs départements ont déjà décidé depuis longtemps que le 2 janvier serait un « *pont naturel* » (l'autorisation d'absence exceptionnelle pouvant être opportunément posée sur ce jour dont souhaitent bénéficier tous nos collègues ou presque). A ce jour, dans l'Oise, il est difficile de planifier les congés de fin d'année, d'organiser les retours dans les familles souvent éloignées, ou de réserver des séjours.

FO milite pour que ce 2 janvier soit libre pour tous, comme le [26 décembre 2014](#).

Pour FO, les fêtes de fin d'année, c'est pour tout le monde !



- **FO** a demandé le **remboursement des frais de repas à taux plein** pour les formations organisées à Clermont, Creil... **et avec effet rétroactif**. En effet, sur ces sites, les menus sont commandés sous vide et réchauffés sur place, il faut avoir réservé à l'avance son repas, avoir détaillé à l'avance son menu, à condition de connaître et de pouvoir contacter le gestionnaire de l'association, puis de réussir à trouver et à payer le trésorier le jour de la formation. Ce dispositif manque tellement de souplesse que les collègues vont manger en ville à grands frais. Auparavant le taux plein était accordé, mais l'irruption de FDD (*nouvelle application Chorus pour les Frais De Déplacement*) a changé la donne. **FO** alerte sur le risque de refus du bénéfice de la formation dans de telles conditions. La direction entend notre demande et souhaite y apporter une réponse favorable : **FO** suivra ce dossier de très près. Car la publication très récente des coordonnées des gestionnaires et trésoriers sur l'intranet Ulysse 60 ne saurait être, à elle seule, une solution pour réconcilier les agents avec les formations...

- **FO**, fer de lance sur ce dossier majeur, a fustigé l'état de **menace qui pèse sur notre action sociale départementale**. Après plusieurs saisines cet été, notre Secrétaire Général **FO** Finances Philippe GRASSET et notre 1^{ère} titulaire **FO** au CNAS Françoise PHELIX se sont déplacés à Bercy le 16 septembre pour rencontrer les responsables du Secrétariat Général. Ils ont ainsi, depuis la rentrée, obtenu par 2 fois l'assurance du maintien du poste (Solidaires a aussi fait un mail dans l'intervalle). La direction indique avoir eu confirmation de ce qui avait été dit à **FO** au plan national, la tenue du prochain Comité Technique Ministériel devrait l'officialiser. Un **CDAS extraordinaire** aura lieu le 16 octobre à Beauvais.



[Continuez à signer la pétition !](#)

- **FO** a demandé un dispositif d'accompagnement beaucoup plus important et facilitateur pour les **collègues qui déposent exceptionnellement des frais de déplacement** dans "Chorus-FDD" et qui perdent entre 1 jour et 2 jours 1/2 pour arriver au bout du processus. Par exemple, un référent local pourrait être disponible sur site 1/2 journée par semaine sur le poste spécial des SIE pour les entreprises, en plus des référents RH qui restent bien sûr indispensables. Toute autre facilité sera bienvenue, car beaucoup d'agents ne veulent plus du tout aller en formation ! Pour les collègues qui effectuent des déplacements ponctuels, la direction accepte de rechercher des améliorations.

Pour FO, c'est clair : remboursement ≠ parcours du combattant !

- **FO** dénonce les pertes sèches constatées lors de la refonte des régimes indemnitaires. Nous sommes très nombreux à perdre environ 6€ de rémunération par an.

**Et puis quoi ?
Tant pis ?**

**RÉGIME INDEMNITAIRE :
PLUS DE FLOU
ET MOINS DE FLOUZE**



Pour vos élus **FO** en CTL, hors de question de faire une croix dessus !!!
En réponse, l'administration ne comprend pas pourquoi la DG est allée agiter le chiffon rouge en procédant de la sorte. Réponse insuffisante pour **FO** !

Rappel : notre tract sur la [refonte des régimes indemnitaires](#) est disponible [ici](#) sur le site web **F.O.**-DGFIP 60.

- **FO** a dénoncé le retard de versement de l'indemnité de caissier et l'absence de communication descendante sur cette question par l'administration. En effet, l'acompte habituellement versé en juin n'a toujours pas été perçu par nos collègues cette année. En guise de réponse, la direction locale avoue être en attente de précisions de la part de Bercy...

L'acompte de l'indemnité de caissier n'a pas été mis en paiement suite à une intervention malveillante de Solidaires-SNUI estimant que son faible montant ne le justifiait pas !!! Les services de la DGFIP ont été incapables d'expliquer ensuite au nouveau Directeur Général que cette indemnité était un acquis de la Gestion Publique. En conséquence de quoi, il a refusé la mise en paiement intégrale.

Par ailleurs, le recensement des bénéficiaires n'a pas été fait au motif que le sujet serait traité lors du Groupe de Travail sur la prime d'accueil du 29 septembre 2014. Ce qui rend encore plus difficile l'ordonnancement de cette dépense.

F.O.-DGFIP est intervenu en Comité Technique de Réseau (CTR du 30/09) pour réclamer le versement rapide de cette indemnité en s'étonnant du report *sine die* du Groupe de Travail du 29 septembre sans qu'aucune explication ne soit donnée.



Le dernier comité technique local datait du mois de mai, et depuis lors, de nombreuses questions avaient été passées sous silence, sans pouvoir être traitées (frais de déplacement, refonte indemnitaire, indemnité de caissier...).

C'est pourquoi l'ordre du jour n'a pu être abordé qu'après épuisement de toutes ces questions.

Ordre du jour :

- 1) Procès-verbal du CTL du 3 décembre 2013
- 2) Exécution budgétaire (point d'étape)
- 3) Centre de contacts (point d'étape)
- 4) Réorganisation des secteurs d'assiette du SIP de Clermont
- 5) Baromètre social - 1^{ère} mesure de décembre 2013
- 6) Modification des horaires d'ouverture au public de Saint-Just-en-Chaussée
- 7) Questions diverses.



1) Procès-verbal du CTL du 3 décembre 2013

Vos élus **F.O.**-DGFIP ont décidé de ne pas approuver ce procès-verbal.

A votre avis, est-ce parce que :

- le PV concerne une réunion tellement ancienne qu'on n'en a plus un souvenir assez précis ;
- les demandes de modifications, et **FO** en avait quelques unes, doivent figurer au procès-verbal du CTL immédiatement suivant, ce qui est impossible ici ;
- ce n'est pas le secrétaire adjoint désigné en séance qui a signé le PV (il s'agit d'un élu du même syndicat, mais quand même, c'est contraire au décret).

Résultat des votes : **4** « **abstention** » = **F.O.-DGFIP (4 voix)**
 5 « pour » = CGT (3 voix) + SNUI (2 voix)

2) Exécution budgétaire (point d'étape)

La direction locale a présenté la situation du budget 2014, arrêtée au 31 août 2014.

Ce point d'étape a été sollicité par Bercy qui doit estimer au plus juste les besoins pour couvrir la fin de l'année.

Cela démontre, si besoin était, à quel point le budget de départ ("BOP initial") est déconnecté de la réalité des besoins : tout le monde sait, jusqu'au plus haut niveau, qu'il faudra moult rallonges pour faire fonctionner les services.

Inutile de vous inonder de chiffres, tout ça n'a plus aucun sens dans un contexte qui fait aussi peu de cas des réalités du terrain.

Aux débuts de l'application de la LOLF, la question consistait bien à se demander si le volet moyens du BOP (le budget) était adapté et suffisant pour atteindre le volet performance du même BOP (indicateurs ou objectifs).

Aujourd'hui, il s'agit juste à savoir si des rallonges seront servies en fin d'exercice pour rembourser les frais de déplacement et autres impératifs incontournables d'une direction locale...



« On attend le cargo mais on ne sait pas ce qu'il va livrer », avoue le Président, blasé.

Pour **FO**, le "cargo", voir ci-contre, est en plein naufrage, tout comme la DGFiP !

C'est consternant.

Mais il y aurait de quoi pleurer en écoutant l'exposé de l'administration sur ce point d'étape. On apprend ainsi que la situation est encore plus tendue que les années précédentes, et que la direction craint des reports de charge sur l'exercice suivant, et du même coup des problèmes en 2015. La cavalerie budgétaire est programmée et constitue un élément officiel de pseudo-maîtrise du budget. Il y a là une reconnaissance du fait que la dépense publique ne peut pas être contenue juste en le disant, et que nos services ont besoin d'un minimum de moyens pour fonctionner. Comme n'a de cesse de la répéter **FO**, un siège de bureau n'est pas un luxe, et une température de 14° le matin est intolérable. Les collègues ne supportent plus de subir chaque année des restrictions supplémentaires alors que bien des limites ont déjà été dépassées ces dernières années.

Extrait de notre liasse préparatoire : « la couverture des engagements juridiques reste vraisemblable jusqu'à la mi-octobre, sauf aléas majeurs ». Mince, c'est déjà demain !

FO a demandé ce que ferait la direction si une dépense imprévue survenait au dernier trimestre ?

Réponse : il existe une réserve tenue par la déléguée inter-régionale pour ce genre de circonstances, si elles sont justifiées.

Comprenez que la DDFiP de l'Oise est passée en mode survie, sans le sou pour terminer l'année.



Indépendamment de ce contexte local, le retard dans l'arrivée des enveloppes commandées en mars serait subi au niveau national (question **FO** car certains postes étaient inquiets).

Cette année, le blocage des cartes d'achat ne devrait pas se reproduire : la mauvaise surprise de l'an dernier a échaudé les responsables qui ont rapidement consommé leur modique dotation.

Le local de stockage-archivage situé à l'espace Saint-Quentin (Beauvais) commence à être vidé, car la direction souhaite faire l'économie de ce loyer.

FO a rappelé que les locaux voisins de l'ex-police restaient disponibles et étaient très intéressants pour la DDFiP : stockage plus proche qu'à St Quentin, possibilités de stationnement, et pourquoi pas un restaurant (inter-)administratif à l'étage ?

→ Pas de vote sur ce dossier, mais chacun sait ce qu'il aurait donné s'il avait été sollicité...

3) Centre de Contacts (point d'étape)



a) Historique

Le 27 mars 2014, nous avons appris, à la faveur d'une [question diverse de l'administration en Comité Technique Local](#), que l'Oise était pressentie pour être département expérimentateur et fonctionner avec un « [centre de contacts](#) », situé à Rouen, et composé de personnels du Centre Impôt Service (CIS).

Avant toute chose, **FO** n'apprécie guère la méthode qui consiste à passer de la question diverse de l'administration, présentée au conditionnel, au « point d'étape » alors que le centre de contacts fonctionne depuis début août.

Bien entendu, vos élus **FO** ont interrogé la direction entre temps :

- *Le département de l'Oise est-il finalement bien retenu ?* Oui.
- *Comment cela va-t-il se passer ?* Réponses très évasives. La direction regretterait que lors des réunions de préparation auxquelles elle était conviée, il ait été davantage question de l'organisation sur Rouen que des conséquences pour l'Oise.
- *Quels moyens seront alloués localement pour mener cette expérimentation ?* Aucun. Mais pas de suppressions d'emplois à ce titre... du moins pendant la durée de l'expérimentation.

D'après les documents du CTL, l'expérimentation doit durer "au plus" 2 ans. **FO** a donc demandé comment il fallait interpréter ce "au plus". Réponse : 2 ans est la durée requise pour réussir à apprécier l'adhésion des usagers à ce nouvel accueil sur une période significative, en laissant le temps aux habitudes d'être prises. "Au plus" 2 ans, ce serait parce que Bercy veut se ménager un « droit de retrait » au cas où. Mais au cas où quoi ??? on ne sait pas trop.

L'objectif de l'expérimentation est de calibrer les effectifs à affecter sur la mission "centre de contacts", pour un ou plusieurs départements.

b) Fonctionnement

Les usagers sont désormais orientés d'office vers le centre de contacts pour ce qui concerne les appels téléphoniques et les courriels (mention de ce seul n° de téléphone sur les avis d'imposition). Il est ouvert de 8h30 à 19h du lundi au vendredi.

Des évolutions sont encore possible sur ce qui est du ressort du centre de contacts et sur ce qui continue à relever de la compétence ou de la responsabilité du comptable. Pour l'instant, le centre de contacts informe, télé-corrige (y compris pour les déclarants 'papier' ce qui est nouveau), oriente l'utilisateur et l'aide à monter un dossier complet prêt à transmettre au service compétent pour décider (gracieux, octroi de délais), renvoie vers le CPS, gère la mensu, saisit un changement d'adresse ou envoie une copie d'avis.

Par ailleurs, une réunion au sommet s'est tenue la veille à Beauvais avec des responsables de SIP, des trésoriers et certains collègues. Tous n'étaient apparemment pas d'accord entre eux sur la manière de gérer les délais, certains souhaitant que le centre de contacts aille jusqu'au bout de la procédure, et d'autres surtout pas... L'application SISPEO (octroi de délais) n'est pas ouverte en consultation à distance, ce blocage technique tranche donc la question, pour le moment.

c) Point d'étape

Il s'agit d'appréhender dans quelle mesure le centre de contacts peut désengorger les services de l'Oise (voir la [fiche actualisée au 19/09/14](#) en ligne sur notre site web).

Il ressort des données collectées que :

- **25% des appels téléphoniques** des usagers aboutissent au centre de contacts ;
- **13,5% des mails** sont adressés au centre de contacts (notons que l'utilisateur connecté sur [impot.gouv](#) envoie un mail qui arrive directement dans GAIA, et pas vers le centre de contacts);
- il y aurait **10% d'accueil physique en moins** par rapport à l'an dernier dans les SIP et les trésoreries (tandis que sur la région, la tendance serait à la hausse avec 3 à 5% d'accueil physique en plus sur la période par rapport à l'an dernier);
- il y aurait **49% d'accueil téléphonique en moins dans les SIP uniquement** ;
- il n'y aurait **pas de baisse de charge de l'accueil téléphonique dans les trésoreries**.



Sur ce dernier point, **FO** reproche qu'aucune donnée ne soit présentée. Il est indiqué dans le document de la direction "*absence de données des trésoreries*", ce qui est faux. Il aurait fallu écrire "*données incomplètes des trésoreries*". **FO** craint que la direction ait profité du fait que ces données soient incomplètes pour ne pas présenter des chiffres qui n'auraient pas été en faveur du Centre de Contacts ! En effet, la plupart des trésoreries ne disposant que de 2 lignes téléphoniques, celles-ci sont souvent saturées, ce que vos élus **FO** dénoncent depuis des années (mais on nous répond à chaque fois qu'au-

dessus de 2 lignes les prix pratiqués n'ont plus rien à voir et que le jeu n'en vaut pas la chandelle). Sauf que les usagers qui n'arrivent pas à obtenir nos collègues par téléphone se déplacent souvent au guichet, passablement énervés par de nombreux et vains coups de fil. L'entrée en scène du Centre de Contacts a sans doute permis aux usagers des trésoreries d'obtenir plus facilement quelqu'un au bout du fil, mais pas de désengorger l'accueil téléphonique des postes ruraux dont les lignes téléphoniques restent en nombre insuffisant ! De plus, les numéros des trésoreries continuent à figurer dans les pages jaunes, à destination bien légitime de tous les interlocuteurs « Secteur Public Local ».

L'administration nous informe que l'inexistence d'une communication de la DGFIP sur ce que l'utilisateur peut faire (ou pas) par téléphone commencerait à préoccuper Bercy.

Côté Rouen, d'après la direction, les collègues expérimentés du CIS qui se sont portés volontaires pour aller travailler au centre de contacts apprécient beaucoup leur nouveau travail, beaucoup plus satisfaisant du fait d'un service rendu plus abouti. Pour **FO**, il faudra leur poser à nouveau la question dans quelque temps : le charme de la nouveauté, la curiosité intellectuelle, le feu des projecteurs nationaux, tout ça a vocation à s'estomper dans le temps. Et attention, les collègues rouennais sont **chronométrés à 7-8 minutes** en moyenne par appel téléphonique, ce qui est jugé trop long ! « *C'est trop élevé, mais c'est le démarrage* », a-t-on pu entendre de la bouche de l'administration.

Concernant la gestion des pics de charge, un délestage sera effectué vers les CIS avant d'envisager un délestage vers les services de l'Oise. La direction se montre très détendue sur la question en expliquant qu'il faut accepter qu'en période de pic de charge tout ne puisse pas être géré, illustrant son propos par les 50% d'appels non décrochés qui ont été dénombrés en septembre dans les CIS.

d) Conclusion

Un autre centre de contacts expérimentateur ouvrira à Chartres en mars-avril 2015 (pour les TF et TH) des services de Seine-Saint-Denis.

Le développement de l'accueil à distance est un objectif affiché de la **démarche stratégique**.

FO constate que le Guichet Fiscal Unique n'est décidément plus une priorité de notre administration fusionnée, pourtant construite autour de cette logique...

4) Réorganisation des secteurs d'assiette du SIP de Clermont

La direction nous présente son projet, qui aurait dû être soumis à l'avis du comité technique local en amont, ainsi que cela est prévu par décret.

Au lieu de cela, la nouvelle organisation présentée ici est déjà en vigueur depuis le 1^{er} septembre.

La direction met en avant les mouvements de personnels intervenus au 01/09/2014 pour se justifier. Certes il y en a eu quelques uns, mais le turn-over des agents est loin d'être une caractéristique du SIP de Clermont !

Le regroupement des secteurs des SIP est une tendance générale directement induite par les baisses d'effectifs cumulées depuis des années, une forme d'adaptation à la pénurie de moyens. Les élus **FO** dénoncent cette évolution néfaste, mais sont bien forcés de reconnaître que cela devra faciliter la gestion des congés pour les collègues, et empêcher les refus pour nécessité de service (y compris pour suivre une formation).

D'où notre abstention sur ce point de l'ordre du jour.

Le SIP qui comptait 4 secteurs auparavant, n'a désormais plus que **2 SAID**, plus une **cellule foncière** qui sort du chapeau :

	A+	A	B	C	Total
Encadrement	1	2	0	0	3
Secteur 021- Clermont			1	4	5
Secteur 022 - Liancourt			1	3,8	4,8
Secteur 023 - Mouy			1	2,8	3,8
Secteur 025 - Breteuil			1	2,6	3,6
Cellule CSP			1	0,8	1,8
Recouvrement			1	1	2
Accueil			1	1	2
Cellule foncière			0	0	0
Totaux	1	2	7	16	26

	A+	A	B	C	Total
Encadrement	1	2	0	0	3
Secteur 021-025			1	6,6	7,6
Secteur 022-023			1	6,6	7,6
Cellule CSP			1	0,8	1,8
Recouvrement			1	1	2
Accueil			1	1	2
Cellule foncière			2	0	2
Totaux	1	2	7	16	26

FO est fermement opposé à l'installation de cellules foncières dans les SIP !

Il faut savoir que la direction a déjà organisé "en loucedé" une **cellule foncière au SIP de Beauvais** : tous les élus présents indiquent que cela aurait dû être soumis à l'avis du CTL avant mise en place, ainsi que [cela est prévu par décret](#).

L'administration est en revanche un peu gênée aux entournures s'agissant du SIP de Méru, où les secteurs gèrent volontiers la polyvalence, y compris sur les missions foncières.

S'agissant des CDIF de Senlis et de Compiègne, la direction locale indique souhaiter les « rapprocher » des SIP pour créer des cellules foncières : **FO y est totalement opposé !**

En janvier, la DG avait fait connaître ses intentions de créer des cellules foncières dans les SIP, ce à quoi **FO** s'était d'emblée vivement opposé (pétition maintien des CDIF etc.). A terme, démarche stratégique oblige, l'idée consiste même à regrouper les cellules foncières entre elles en spécialisant encore les tâches (cf. le [compte-rendu du Groupe de Travail du 14/01/14](#) publié par **F.O.-DGFIP**).

Un SIE par département, 12 SPF dans toute la France : c'est ça la démarche stratégique !

Le spectre de la mobilité forcée approche à travers toutes ces décisions, la gestion RH des suppressions de postes étant en passe de se durcir avec la bénédiction du syndicat maison, ex n°1 aux impôts.

Les collègues dédiés à la cellule foncière seraient formés pendant un petit mois (le "fort investissement en formation" promis par Bézard ?), mais la technicité acquise sera évaporée à la première mutation. Alors que le système de mutations repose sur l'affectation la plus fine résidence/mission-structure, le SIP devient un vrai fourre-tout : assiette, recouvrement, contrôle sur pièces, foncier, accueil !!!

Pour une fois, **FO** laisse le mot de la fin à l'administration :

"On ne sait pas si mettra une cellule foncière dans chaque SIP, ce n'est pas si évident que ça".

Résultat des votes : **9 « abstention » = F.O.-DGFIP (4 voix)**, CGT (3 voix) + SNUI (2 voix)

5) Baromètre social - 1^{ère} mesure de décembre 2013

Alors là, vraiment, **FO** se demande bien pourquoi ce point est présenté dans les grandes largeurs, avec une liasse documentaire en couleur (on croyait même que ça n'existait plus depuis le temps qu'on n'en avait plus vu... la couleur).

Quel intérêt y a-t-il à voir ce que donne ce baromètre, pur produit de com' de Bézard, chèrement payé à un prestataire privé, 9 mois plus tard ???

Le Président dit avoir attendu les résultats, "*anxieux*" de voir comment l'Oise se comportait par rapport au plan national. Il se dit satisfait de ce qu'il appelle une "*mesure significative*" permettant de vérifier ce que les syndicats peuvent relayer.

OK, mais nous on relaye les problèmes plus vite que le baromètre (on est même là pour ça !), et on ne travaille pas pour IPSOS !

Quant aux spécificités de l'Oise, rien de surprenant : par exemple, les agents sont davantage préoccupés par leur mobilité géographique qu'ailleurs. Quelle surprise pour un département de primo-affectation comme le nôtre ! Autre exemple, le baromètre met en évidence que nos rémunérations sont un sujet prioritaire. Quelle affaire pour en arriver là !

Si, toutefois, comme notre DDFiP, tout ça vous intéresse et si vous pensez découvrir des choses, vous pouvez consulter le [document en ligne sur notre site web](#), avec le compte-rendu de ce CTL.

FO rappelle en outre que de multiples outils du même acabit existent déjà : observatoire interne, tableau de bord de veille sociale, espaces de dialogues, DUERP... Cette pléthore est une véritable provocation démontrant que nos dirigeants refusent de poser le diagnostic et mettent le paquet sur les cache-misères et la communication visant à obtenir l'adhésion du plus grand nombre à leurs politiques de restructurations tous azimuts.

F.O.-DGFIP Oise ne serait pas surpris que le nouveau DG sorte à son tour son outil bien à lui, encore un de plus. A ce stade, il n'y aurait plus que le "*miroir magique*" à essayer !!! « *Miroir, mon beau miroir, dis moi que ma démarche stratégique est la plus belle...* » Comme dans le célèbre conte, si le miroir ne répond pas ce qui est attendu, ils chercheront à présenter aux agents un leurre, une belle pomme empoisonnée, sous son meilleur jour...



Chez **FO**, on n'est pas dupe !

Et les personnels ne s'en laisseront pas conter aussi facilement !

6) Modification des horaires d'ouverture au public de Saint-Just-en-Chaussée

Le Comité Technique de Réseau qui se tenait le même jour sur la formation professionnelle s'est en fait transformé en bataille rangée sur le sujet des horaires d'ouverture au public ([à lire ici](#)), qui s'imposerait à tout le département sur décision du seul DDFiP sans avis du Comité Technique Local !!!

FO et la CGT, finalement suivis par les hésitants de Solidaires, se sont vivement opposés à ce projet glissé dans l'ordre du jour du CTR, en forme de régression, condamnant à court terme notre réseau.

Ouvrir au public 16h par semaine (4 x 4h par exemple), voilà qui deviendrait acceptable si l'en croit Bercy pour un poste comme St Just ! Le Président rappelle au passage qu'il est tout à fait favorable aux allègements d'ouverture au public dans le département...

Fort heureusement, la proposition soumise en Comité Technique Local par nos collègues de la trésorerie est beaucoup plus raisonnable et fait autant que faire se peut la part belle au service public rendu en milieu rural, en essayant hélas de s'adapter à la baisse des effectifs qu'ils subissent de plein fouet en cette rentrée.

Le poste ouvrira désormais **de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h du lundi au jeudi**, et fermera le vendredi. Cette modification étant souhaitée par les 7 collègues du poste, **FO** ne peut que l'approuver.

Résultat des votes :

4	« POUR »	= F.O.-DGFIP (4 voix)
5	« abstentions »	= CGT (3 voix) + SNUI (2 voix)

7) Questions diverses



- **FO** interroge le Président sur l'état d'avancement du déploiement PES-v2 dans le département, toutes les collectivités devant avoir basculé au 1^{er} janvier 2015. C'était la question qui fâche : l'Oise est en effet très en retard, bien que les travaux aient commencé tôt avec une grosse équipe en support. A ce stade, environ 620 comptes ont basculé sur 2500, tandis que beaucoup de départements ont déjà atteint les 100%. Globalement, l'inter-région Nord est beaucoup plus en retard que le reste de la France, sans doute car il y a beaucoup plus de collectivités, mais très certainement aussi, nous dit la direction, à cause d'un accompagnement défailant...

Au Président qui estime que certains chefs de poste n'en feraient pas assez sur le PES-v2, **FO** répond qu'ils sont tous en grosse surcharge de travail, a fortiori quand ils n'ont pas d'adjoint. Il y a trop longtemps que les moyens alloués aux postes n'ont plus rien à voir avec les charges inhérentes à leurs missions, et quand la saturation est atteinte, il est impossible de mener à bien des tâches supplémentaires !

- **FO** rappelle son attachement à l'examen pour avis en CTL des sujets requis. Ainsi, le classement des postes comptables, s'il est modifié, entraîne des conséquences et doit être présenté aux élus en amont. La projection de classement anticipé qui sert de support aux mutations des inspecteurs divisionnaires est un scandale ! La DG sollicite actuellement le départ de chefs de postes alors même qu'aucun fondement juridique n'existe, et qu'aucune garantie n'est prévue pour ceux qui seront finalement victimes d'une erreur d'anticipation.

FO est intervenu au niveau central pour dénoncer ce dispositif inédit, et continuer à défendre tous les personnels concernés par ces sujets majeurs.

[Retrouvez le dernier classement officiel au 01/09/2012 \(établi pour 5 ans\) et les modifications anticipées pour 2015 sur notre site web.](#)

Au passage, la montée de Crépy dans le classement '*projeté*' confirme les différentes interventions de **FO** en CTL depuis 2 ans, sur les charges du poste qui étaient en forte augmentation au moment d'établir le TAGERFiP 2013, puis plus récemment sur l'arrivée de la communauté de communes dans le ressort de la trésorerie, le tout avec une suppression de poste à la clé. Cherchez l'erreur.

- **FO** est intervenu pour que les inspecteurs stagiaires du département puissent badger dès leur arrivée. En effet, ceux-ci étaient contraints d'être au forfait en attendant le 1^{er} janvier 2015, ce qui n'est pas le cas dans d'autres départements. La possibilité leur a donc été offerte à partir du 1^{er} octobre 2014.



BULLETIN D'ADHESION 2014

à retourner à Maryse COZETTE, trésorerie de Creil Municipale
ou à **F.O.-DGFIP** 60 – 2 rue Molière – 60000 Beauvais

NOM :

Prénom :

Grade : échelon :

Quotité de travail :%

AFFECTATION : n°Agora :

déclare adhérer au Syndicat National **Force Ouvrière** des Finances Publiques (**F.O.-DGFIP**)

Fait à, le (signature)

